

établi en vertu d'un décret du conseil nommant commandant adjoint un de nos maréchaux de l'air et fixant son traitement, le gouvernement entreprit de négocier,—je ne sais pas s'il s'est agi d'une réflexion après coup,—un accord avec le gouvernement des États-Unis. La question avait certainement été soulevée à la Chambre des communes. L'opposition n'a sûrement pas manqué de signaler qu'un accord d'une telle importance serait fort inacceptable, s'il ne s'appuyait pas sur une telle entente gouvernementale, c'est-à-dire sur un échange de notes signées par des représentants des deux gouvernements. Ainsi l'été dernier, ou l'automne dernier, les négociations ont commencé en vue de conclure cet échange de lettres.

Je ne puis m'empêcher de me demander,—et j'ai acquis de l'expérience dans la négociation de ces documents,—pourquoi il a fallu dix mois ou presque dix mois, je pense, pour négocier un échange de notes du genre de celles dont nous sommes saisis aujourd'hui relativement à la résolution. Je ne puis comprendre pourquoi le gouvernement a refusé au début d'accéder à notre requête très raisonnable visant à ce qu'on soumette cet échange de notes au Parlement. On a suivi une méthode plutôt étrange, à mon avis: quand cet échange de notes a finalement été signé, il a été déposé à la Chambre en tant que partie d'un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et en déposant le document on n'a pas cherché à obtenir l'approbation du Parlement. De fait, quand nous avons alors demandé si l'on discuterait ce sujet en vue de l'approuver, nous avons appris que cela ne se ferait pas parce que ce n'était pas nécessaire: il s'agissait d'une partie du pacte du traité de l'Atlantique-Nord.

Je reviens donc à l'argument au sujet duquel le premier ministre a eu tant de choses à dire cet après-midi. Il n'y a pas de divergences de vues entre nous au sujet du fait que le NORAD a sans doute un lien avec l'OTAN. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Tout arrangement militaire entre deux gouvernements de l'OTAN ou trois gouvernements de l'OTAN ou cinq gouvernements de l'OTAN doit avoir un lien avec l'OTAN en vertu de l'article 5 et de l'article 3 du pacte de l'OTAN que mon très honorable ami a cités. Il n'y a rien à redire. Mais mes honorables amis ne s'en sont pas tenus là. Pour une raison ou pour une autre,—peut-être pour dissimuler le caractère bilatéral de l'accord, peut-être parce qu'ils étaient un peu sensibles à la réaction populaire en face du placement d'une partie de notre aviation sous le commandement d'un Américain, ou peut-être pour quelque autre

raison,—ils se sont donné un mal infini pour présenter cet état-major unifié comme partie intégrante de l'OTAN en alléguant qu'il était responsable envers les chefs d'état-major canadiens et américains qui, sous des couvre-chefs différents, constituent le groupe stratégique régional Canada-États-Unis de l'OTAN. Cependant, il ne semble pas que le mal qu'on s'est donné pour créer l'impression d'un lien organique entre le NORAD et l'OTAN soit couronné de succès. En vérité, le ministre de la Défense nationale est allé plutôt loin en novembre dernier en disant que l'état-major unifié et les forces placées sous son commandement constituaient des forces de l'OTAN. Si l'on se reporte à l'accord, on y trouve l'alinéa suivant:

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continuera d'être tenue, par le Groupe stratégique régional Canada-États-Unis, au courant des mesures adoptées pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Il déclare que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sera tenue au courant des mesures adoptées. Ce n'est pas suffisant comme élément important de liaison entre un commandement et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Pour ce qui est de la responsabilité de cet état-major envers l'OTAN et de l'autorité qu'il en pourrait recevoir, il n'existe absolument aucun lien organique. Le commandant et le commandant-adjoint n'ont pas été nommés par l'OTAN; l'OTAN n'a aucune autorité sur eux et ils ne sont pas comptables envers l'OTAN et, dans ce sens, on a tort de vouloir comparer leur position à celle des commandants de l'OTAN. Cette prétention porte à faux, naturellement.

En réalité, j'aimerais bien que la défense aérienne de l'Amérique du Nord soit placée sous le commandement de l'OTAN, et je suggérerais au gouvernement que c'est peut-être une question qui pourrait être examinée dans une réunion du Conseil de l'OTAN. Ce domaine ne relève certainement pas du commandement de l'OTAN. Le général Partridge n'a absolument rien à voir à l'OTAN, et il l'a mentionné dans ces déclarations publiques. Contrairement aux commandants de l'OTAN, il n'a aucun ordre à recevoir de cet organisme. Il n'accepte pas nécessairement la ligne de conduite établie par l'OTAN, par SACEUR ou SACLANT et, si l'on avait un doute à ce sujet, un témoin à l'objectivité inattaquable l'aurait fait disparaître, le secrétaire général de l'OTAN en personne.

J'aimerais citer, non un article de journal, car le premier ministre a déjà déclaré que les journaux avaient mal interprété les paroles de M. Spaak à la conférence de presse, mais le témoignage textuel enregistré au magnétophone, à cette conférence de presse.